

FAQ
ADMISSIONS À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES
PRATICIENS

TABLE DES MATIERES

1) L'EPP ET SON DIPLÔME	4
L'EPP est-elle une entreprise privée ?	4
Le diplôme est-il reconnu par l'État ?	4
Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ?	4
Quelle est la plus-value de l'École en comparaison avec la faculté ?	4
Quand on est en 3 ^e année, on a forcément une place en master ? Et on choisit le master ? ...	4
Êtes-vous référencé sur Parcoursup ?	4
Comment se déroule une semaine normale de cours ?	5
Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4 ^e /5 ^e année ?	5
Psychopraticien-psychothérapeute-psychologue-psychanalyste-psychiatre-coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ?	6
2) FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES	7
Faut-il régler des frais de scolarité ?	7
Les étudiants de l'EPP ont-ils accès aux bourses du CROUS ?	7
L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiants ?	7
Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ?	7
A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ?	8
3) CONDITIONS D'ADMISSION EN 1 ^{re} ANNÉE	9
Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ?	9
Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ?	9
Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1 ^{ère} année ? Est-ce que le DAEU est accepté ?	9
J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant faire de la psychologie, puis-je intégrer l'École ? Avez-vous une limite d'âge ?	9
4) CONDITIONS D'ADMISSION DE LA 2 ^e À LA 4 ^e ANNÉE	9
En quelle année peut-on intégrer l'EPP ?	9
Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en psychologie ?	9
Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à la fac et qui auront déjà été vu à l'école (notamment les tests) ?	10
Quand on arrive en admission parallèle, est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'international ?	10
Comment le service des stages aide les admissions parallèles à trouver un stage ?	10

5) ÉTUDIANTS ETRANGERS	10
Qu'en est-il pour les étudiants suivant des études à l'étranger ?	10
En tant qu'étudiant étranger, faut-il faire traduire les bulletins ?	10
Dois-je venir en France pour passer les oraux ?	10
6) RÉORIENTATION ET RECONVERSION	11
Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ?	11
Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ?	11
Un financement par le CPF est-il possible ?	11
7) UNE CANDIDATURE RÉUSSIE	12
Comment sont organisées les admissions ?	12
Quels sont les éléments du dossier ?	12
Quels sont les critères de présélection privilégiés dans le dossier d'admissibilité ? (notes, parcours, CV, lettre de motivation...) ?	13
Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ?	13
Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'EPP ?	13
Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ? La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ?	13
Quels sont les attendus lors de l'entretien en visio ? Qui sont les intervieweurs ?	13
Peut-on s'inscrire en 1 ^{re} année et en PrépaPsy ?	13
L'inscription est-elle valable pour les deux campus ? Ai-je plus de chance d'être admis si je coche « indifférent » pour le campus d'étude ?	13
Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ?	14
J'ai reçu mon bulletin du second trimestre au lycée mais j'ai déjà clôturé mon compte, comment puis-je vous le faire parvenir ?	14
8) LES ADMISSIONS EN CHIFFRES	14
Combien de candidats se présentent chaque année pour intégrer la 1 ^{re} année ?	14
Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ?	14
Je n'ai pas été pris en master à la fac. Ai-je une chance à l'EPP ?	14
Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ?	14

1 L'EPP ET SON DIPLÔME

1.1 L'EPP est-elle une entreprise privée ?

Non, il s'agit d'une association à but non lucratif. Il n'y a pas d'actionnaire ou de dividende et l'intégralité des frais de scolarité est investi dans la formation des étudiants.

1.2 Le diplôme est-il reconnu par l'Etat ?

Oui, le diplôme de Psychologue de l'EPP est cosigné par l'Institut Catholique de Paris (ICP) : ce diplôme est reconnu par l'État et donne accès au titre protégé de psychologue défini par la loi du 25 juillet 1985 (décret du 22 mars 1990).

Le titre protégé de Psychologue est défini par la loi du 25 juillet 1985, (décret du 22 mars 1990). Le titre protégé de Psychothérapeute (décret du 7 mai 2012) est obtenu, après la demande d'inscription sur le registre national des psychothérapeutes auprès de l'ARS et sous réserve de remplir l'ensemble des obligations indiquées au [Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

1.3 Combien d'années sont nécessaires pour obtenir le diplôme ?

Comme à l'université, il faut valider 300 ECTS en psychologie sur 10 semestres. Dit autrement, il s'agit d'un parcours sur 5 ans :

- ✓ Trois années généralistes avec un tronc commun alliant psychologie clinique, psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations ;
- ✓ Deux années de spécialisations soit en psychopathologie clinique intégrative soit en Ressources humaines et psychologie.

A noter que tous les étudiants qui valident leur troisième année accèdent à la 4^{ème} année et choisissent la spécialisation qu'ils veulent suivre

1.4 Quelle est la plus-value de l'École en comparaison avec la faculté ?

Plusieurs éléments distinguent les deux expériences étudiantes :

- ✓ Des promotions limitées pour une école à taille humaine ;
- ✓ Un enseignement de la psychologie par une approche intégrative ;
- ✓ Un tronc commun en clinique et en RH pendant 3 années, pour prendre le temps d'une réflexion avant la spécialisation en 4^e et 5^e années ;
- ✓ Une part très forte donnée aux stages et à la pratique dès la 3^e année ;
- ✓ Une forte dimension internationale via des stages ou des échanges à l'étranger ;
- ✓ Une vie associative riche et dynamique.

Par ailleurs, la forte sélection pour intégrer l'École fait que tous les étudiants ont vocation à obtenir le diplôme de psychologue, s'ils s'investissent dans leurs études et leurs stages. Ainsi, il n'y a pas de sélection à l'entrée de la 4^e année.

Au final, rentrer à l'EPP, c'est faire partie d'une communauté à vie, puisque même une fois diplômé, on devient membre du réseau alumni et on peut continuer à vivre l'École.

1.5 Quand on est en 3^e année, on a forcément une place en master ? Et on choisit le master ?

Tout étudiant qui valide académiquement sa 3^e année accède automatiquement à la 4^e année. Il a le choix entre le parcours Psychopathologie Clinique Intégrative ou le parcours Ressources humaines et Psychologie du travail.

1.6 Êtes-vous référencé sur Parcoursup ?

Nous ne sommes pas référencés dans Parcoursup actuellement. Seul le site internet de l'École permet de présenter sa candidature.

1.7 Comment se déroule une semaine normale de cours ?

En 1^{re} et 2^e année, les étudiants ont cours toute la semaine mais ont le temps de s'investir dans les activités associatives étudiantes.

En 3^e et 4^e année, les étudiants alternent 3 jours de cours et 2 jours de stage.

A la fin de la 4^e année, les étudiants sont encouragés à faire une année de professionnalisation en s'impliquant pendant un an soit dans des stages complémentaires soit dans des actions solidaires/humanitaires qui renforcent leurs compétences de psychologue.

La 5^e année psychologie clinique alterne 2 jours de cours et 3 jours de stage. La 5^e année Ressources humaines et psychologie commence par un semestre entièrement consacré aux cours puis effectuent un semestre entier en stages

1.8 Pouvez-vous présenter les deux parcours de 4^{ème}/5^{ème} année ?

Le **parcours PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE INTÉGRATIVE** est conçu comme des années de professionnalisation qui préparent les étudiants à l'exercice des métiers du psychologue dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice. L'approche intégrative a pour but de former les étudiants aux différentes approches thérapeutiques (psychanalyse, TCC, humaniste) afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques aux besoins des patients. En 5^e année, 4 options sont disponibles.

L'option « Vulnérabilité et rétablissement » (campus de Paris) ouvre au vaste champ de la psychologie clinique dans différents espaces sociaux ou hospitaliers avec un éclairage spécifique dans les domaines de la neuropsychologie, du développement et de l'accompagnement thérapeutique favorisant l'adaptation du sujet à son environnement - remédiation, réhabilitation, psychologie positive.

L'option « Justice » (campus de Paris) aborde les différents aspects de la psychiatrie légale, de l'expertise psychologique civile et pénale et des pratiques judiciaires. Elle donne un éclairage tant sur les victimes - violences conjugales - que sur certaines figures de la transgression - criminalité et violence au féminin-.

L'option « Clinique de l'extrême vulnérabilité » (campus de Lyon) s'intéresse aux dispositifs de prises en charge psychologiques des publics les plus fragiles - maladie grave, addiction, migrant... - en abordant des thèmes comme le soin et la contrainte, la psychopharmacologie, la réhabilitation psychosociale... -

Enfin, au sein de l'option « Enfance-adolescence » (campus Paris et Lyon), les enseignements spécifiques recouvrent différentes dimensions de la psychopathologie clinique dans le champ de l'enfance et de la parentalité - maltraitance chez l'enfant, dessin projectif, troubles de la parentalité - et de certaines de ses thérapeutiques afférentes - psychothérapie, alliance thérapeutique tripartite-.

Le **parcours RESSOURCES HUMAINES ET PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL** est centré sur la psychologie du travail et les ressources humaines. L'enseignement offre des apports théoriques complémentaires mais permet surtout aux étudiants de faire leurs armes sur des cas pratiques afin de les outiller et de les professionnaliser avant leur entrée sur le marché du travail. La double qualification en psychologie et ressources humaines est un avantage relativement unique et différenciant sur le marché du travail. Les entreprises traversent actuellement une crise à la fois économique et sociale où la psychologie a une place de plus en plus reconnue que ce soit dans des métiers spécialisés ou généralistes.

Les cours leur permettent tout d'abord de situer la psychologie du travail et les ressources humaines dans la réalité de l'entreprise. Les étudiants peuvent ainsi mieux appréhender la stratégie d'une entreprise, sa dimension économique et ses mécanismes de gestion afin de comprendre l'enjeu des ressources humaines dans une organisation. Ils sont également formés à la psychologie des organisations, et plus

particulièrement à l'analyse de la dimension humaine, du bien-être, de la qualité de vie au travail, de la motivation et de l'engagement au cœur de la performance des entreprises.

Dans la continuité des enseignements RH reçus au cours des trois premières années, tel que le recrutement, et afin de les préparer concrètement à leurs premières missions professionnelles, les étudiants sont formés aux techniques et méthodologies suivantes : l'assessment center, le bilan de compétences, l'accompagnement de carrière, le talent management, le coaching, la psychologie organisationnelle positive, la communication, la place du droit social, la gestion de projet et l'accompagnement du changement ainsi que l'anglais des RH. Autrement dit, il s'agit plus largement de leur permettre d'acquérir des techniques d'intervention. Les cours d'éthique accompagnent ces enseignements pour donner un cadre à la pratique du psychologue en entreprise.

Si la 4^e année continue l'alternance classique cours/stage en semaine, la 5^e année commence par un semestre dédié au cours puis un semestre dédié au stage. Les contrats d'apprentissage sont possibles dans ce parcours.

1.9 Psychopraticien-psychothérapeute-psychologue-psychanalyste-psychiatre-coach, quelle est la différence ? Quelle formation faut-il suivre ?

Le psychiatre est un médecin, diplômé de la faculté de médecine. Il est l'interlocuteur naturel pour les personnes souffrant des pathologies mentales les plus lourdes (schizophrénie, paranoïa) car il peut prescrire des traitements médicamenteux du type antidépresseurs ou anxiolytiques. En revanche, tous les psychiatres ne sont pas nécessairement formés à la pratique de la psychothérapie.

Le psychologue possède une licence et un master 2 en psychologie délivré par l'université ou le diplôme de psychologue de l'EPP. Tels que définis dans le Code de déontologie des psychologues (2021), les champs d'intervention du psychologue sont divers. Ils peuvent concerner l'individu, le groupe ou l'institution ; auprès desquels le psychologue peut avoir des missions variées comme « la prévention, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise, le soin, la psychothérapie, l'accompagnement psychologique, le conseil, l'orientation, l'analyse du travail, le travail institutionnel, la recherche, l'enseignement de la psychologie, la formation ».

Le psychothérapeute est soit un psychiatre ou un psychologue pouvant attester d'une formation solide en psychologie clinique (inscription sur le registre national des psychothérapeutes auprès de l'ARS) sous réserve de remplir l'ensemble des obligations indiquées au [Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

Ce titre protégé permet de réaliser la prise en charge de patients dans un suivi thérapeutique de longue durée notamment de type psychanalytique (ou pour des thérapies plus courtes avec une approche par des TCC par exemple).

Un psychopraticien ou un psychanalyste est un professionnel de la psychothérapie. Ces termes ne sont cependant pas protégés et peut recouvrir des réalités très différentes. Seul le titre protégé de psychothérapeute permet de s'assurer d'être pris en charge par un spécialiste de la thérapie psychologique.

Un coach est un professionnel qui accompagne une personne ou une équipe pour l'aider à développer ses aptitudes ou à atteindre ses objectifs. Là encore, il ne s'agit pas d'un titre protégé.

2 FRAIS DE SCOLARITÉ, BOURSES ET AIDES

2.1 Faut-il régler des frais de scolarité ?

L'EPP étant une association à but non lucratif. Elle est entièrement financée par les frais de scolarité et 100 % de ces frais sont utilisés pour les étudiants et leur formation.

Pour l'année 2021/2022, les frais de scolarité se montent à 6 340 € par an.

A cela s'ajoutent 60 € pour financer les activités associatives développées par les étudiants de l'École (BDE, BDS, BDA, notamment). Cette cotisation n'inclut pas les prestations particulières (sorties, week-end d'intégration, activités sportives) qui seront prises en charge directement par les associations concernées.

Les étudiants cotisent un montant forfaitaire de 25 € par an pendant leur année d'étude. Cela leur donne accès, une fois diplômé, au statut d'adhérent à vie à EPP Alumni et ils n'auront pas besoin de cotisation annuelle pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par EPP Alumni.

2.2 Les étudiants de l'EPP ont-ils accès aux bourses du CROUS ?

Les étudiants de la 1^{re} à la 5^e année ont accès aux bourses du CROUS. Les étudiants boursiers représentent près de 13 % du total des étudiants.

Les étudiants de PrépaPsy n'ont pas accès aux bourses du CROUS.

2.3 L'École propose-t-elle des aides financières à ses étudiants ?

L'école a mis en place depuis longtemps une politique d'aide basée sur critère de ressources. Conscient de l'importance de ces aides, ce montant alloué aux bourses a été multiplié par 6 depuis 4 ans. Cette année, 84 étudiants (dont 39 non boursiers du CROUS) ont bénéficié d'une bourse interne pour un montant moyen de 1 946 euros (500 euros minimum et jusqu'à 4 500 euros).

Cette solidarité est au cœur du projet de l'École. Ainsi, nous avons débloqué 16 000 € de manière exceptionnelle pour soutenir 22 étudiants qui avaient perdu leur job étudiant ou leur stage rémunéré du fait du confinement du printemps 2020.

Par ailleurs, afin de promouvoir la mobilité internationale, les étudiants effectuant un stage à l'étranger ou un échange universitaire peuvent percevoir :

- ✓ Une bourse Erasmus + ;
- ✓ Une bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le campus de Lyon ;
- ✓ Une aide universelle de 500 € par étudiant versé par l'École ;
- ✓ Une bourse de l'École complémentaire là encore sous condition de ressources.

A noter : Les étudiants peuvent opter soit pour un prélèvement intégral en début d'année soit pour un acompte suivi de 8 prélèvements afin de répartir le poids financier sur l'année.

2.4 Comment peut-on financer les frais de scolarité de l'École ?

Les partenaires bancaires de l'EPP permettent un accès au crédit pour financer les frais de scolarité et le coût de la vie étudiante. Attention, les accords de financement sont totalement du ressort des banques et l'École n'intervient pas dans le processus.

L'apprentissage est possible à partir de la 4^e année pour les étudiants du parcours RH et psychologie.

Le principe est une alternance :

- de 2 jours en entreprise / 3 jours à l'École et 5 jours sur 5 en entreprise après les examens de fin d'année en 4^e année,
- de 3 jours en entreprise / 2 jours à l'École lors du premier semestre de 5^e année puis 5 jours sur 5 en entreprise au deuxième semestre.
- En contrepartie, les frais de scolarité sont pris en charge et l'étudiant reçoit un salaire chaque mois défini selon la réglementation en vigueur.

2.5 A-t-on le temps d'avoir un job étudiant en parallèle des cours ?

Certains le font mais nous le déconseillons fortement car le travail demandé en dehors des cours est important et les horaires des cours varient d'une semaine sur l'autre (certains samedis sont travaillés). Par ailleurs, la présence à tous les cours est obligatoire pour tous.

En revanche, il est tout à fait possible d'avoir une activité professionnelle entre la fin des cours (en mai) et la rentrée de septembre.

3 CONDITIONS D'ADMISSION EN 1^{re} ANNEE

3.1 Est-ce que tous les Bacs sont acceptés (ancien bac) ? Quelles options faut-il impérativement suivre en terminale pour intégrer l'École ? Quelles sont les matières recommandées à prendre en Terminale ?

Il n'y a pas de profil type ou de cursus exigé. En revanche, il est certain que les étudiants de l'EPP auront des cours de statistique pour préparer leur mémoire de recherche et de biologie pour comprendre l'impact du corps sur la santé mentale. Par ailleurs, l'anglais est la langue de publication universitaire et sa maîtrise est indispensable pour réaliser son mémoire de recherche. La psychologie étant une discipline dans laquelle la compréhension et la transmission d'informations est essentielle, tant à l'oral qu'à l'écrit, les matières littéraires ont également toute leur importance,

3.2 Quelle moyenne faut-il avoir pour intégrer l'École ?

Il n'y a pas de note minimum. Cependant l'étude des dossiers s'intéresse à :

- ✓ L'investissement de l'étudiant dans sa scolarité ;
- ✓ La capacité du candidat à présenter son parcours ;
- ✓ La motivation du candidat à s'investir dans un parcours universitaire en psychologie.

3.3 Quelles sont les diplômes nécessaires à l'admission en 1^{re} année ? Est-ce que le DAEU est accepté ?

Pour postuler à l'admission en 1^{re} année, les candidats doivent soit être élèves en Terminale puis justifier de l'obtention du baccalauréat, soit être déjà titulaire du baccalauréat (toutes séries et options confondues) ou équivalent (DAEU).

3.4 J'ai arrêté d'autres études, et je veux maintenant faire de la psychologie, puis-je intégrer l'École ? Avez-vous une limite d'âge ?

Pour rentrer en première année, la seule exigence est d'avoir le baccalauréat ou équivalent (DAEU). Chaque année, nous accueillons des étudiants en réorientation et des personnes ayant déjà eu une vie professionnelle riche. Ces deux profils complètent bien les étudiants issus directement du lycée et apportent souvent de la tempérance et un recul apprécié des autres étudiants, des professeurs et de l'administration.

4 CONDITIONS D'ADMISSION DE LA 2^e À LA 4^e ANNÉE

4.1 En quelle année peut-on intégrer l'EPP ?

Il est possible d'intégrer l'École de la 2^e à la 4^e année uniquement pour les candidats ayant un parcours universitaire en psychologie ou une expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir.

Afin de garantir un parcours académique cohérent et des compétences pratiques via les stages, **il n'y a pas d'admission en 5^e année même pour les titulaires d'un master 1 en psychologie, comme pour ceux ayant des expériences et des formations diverses de thérapeute.**

4.2 Quelles sont les conditions d'admission pour les étudiants en psychologie ?

Quand il est en 1^{re} année et postule pour la 2^e année, le candidat nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 30 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 60 crédits.

Quand il est en 2^e année et postule pour la 3^e année, le candidat nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 90 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 120 crédits.

Quand il est en 3^e année et postule pour la 4^e année, le candidat nous présente ses notes du premier semestre. De fait, il ne peut justifier que de 150 crédits au moment de l'étude de son dossier. S'il est accepté, il doit nous envoyer la preuve qu'il a réussi son deuxième semestre et a validé 180 crédits.

4.3 Qu'est-ce qui est organisé pour l'intégration des admissions parallèles ? Comment cela se passe pour les cours que nous n'avons pas vu à la fac et qui auront déjà été vu à l'école (notamment les tests) ?

Un parrainage avec étudiant de l'EPP est organisé en début d'année pour faciliter l'intégration dans la vie étudiante. Pour ce qui est des cours, les supports des années précédentes sont disponibles auprès des responsables pédagogiques et des autres étudiants.

Étant donné la diversité des universités d'origines et des parcours individuels, il est à souligner que la mise à niveau est de la responsabilité de l'étudiant qui peut préparer son arrivée en étudiant les maquettes de cours disponibles sur le site de l'École afin d'identifier les points qui seraient à renforcer. Une liste de lectures constituée par les enseignants est aussi proposée pour une mise à niveau des étudiants.

4.4 Quand on arrive en admission parallèle, est-ce qu'on peut tout de suite partir à l'étranger ?

Non. L'intégration dans un nouvel établissement demande une période d'adaptation pour connaître l'École, ses camarades et effectuer ses stages professionnels. Il faut donc avoir passé une année à l'École avant de pouvoir postuler à un échange ou un stage à l'international.

4.5 Comment le service des stages aide les admissions parallèles à trouver un stage ?

Sous réserve du paiement d'une avance de 600 € sur les frais de scolarité de l'année suivante, les candidats retenus peuvent contacter le service des stages qui peut les accompagner à la fois sur la définition de leur projet professionnel, sur la recherche de stage proprement dite (avec l'accès aux offres internes à l'EPP) et sur leur démarche (revue des CV et lettre de motivation).

5 ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

5.1 Qu'en est-il pour les étudiants suivant des études à l'étranger ?

Les candidats étrangers peuvent postuler dans les mêmes conditions que les candidats français. Nous rappelons cependant que l'essentiel des cours est en français et que la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral est indispensable pour réussir sa scolarité.

La présentation des diplômes ou des relevés de notes pouvant varier fortement selon les pays, il est demandé de convertir les notes obtenues en note sur 20 et d'apporter le maximum d'éléments permettant de faciliter l'étude du dossier par le jury.

Les étudiants étrangers peuvent notamment fournir l'attestation de reconnaissance de diplôme en passant par la structure suivante (démarche payante 70 €) :

<https://www.france-education-international.fr/article/les-procedures-devaluation-des-diplomes-au-centre-enic-naric-france>

Cela permet à l'École d'avoir une idée plus précise du niveau en psychologie et de faire l'admission dans la bonne année pour s'assurer que le candidat ne sera pas ensuite en échec dans sa poursuite d'étude.

5.2 En tant qu'étudiant étranger, faut-il faire traduire les bulletins ?

Oui, la reconnaissance de diplôme permet d'avoir une idée de l'équivalence du diplôme obtenu mais nous avons besoin d'avoir le détail des cours suivis en psychologie et il est donc nécessaire de nous faire parvenir une traduction des bulletins de notes certifiée conforme avec les matières étudiées.

5.3 Dois-je venir en France pour passer les oraux ?

Non, les entretiens de sélection peuvent se faire en visio-conférence.

6 REORIENTATION & RECONVERSION

6.1 Je souhaite effectuer une reconversion professionnelle et devenir psychologue. En quelle année puis-je intégrer l'école ? Une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) est-elle possible ?

Si vous n'avez pas suivi de cursus académiques en psychologie mais avez une expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir, une intégration est possible en 2^e année. Si vous disposez d'une VAE validée par l'université publique en licence 3, l'intégration en 3^e année est possible.

Si vous n'avez pas fait de cursus académiques en psychologie et n'avez pas d'expérience dans le domaine de la psychologie à faire valoir, une intégration est possible en 1^{re} année uniquement.

6.2 Puis-je continuer à travailler en parallèle de mes études ? Faites-vous des cours par correspondance ou des cours du soir ?

Non, les personnes en reconversion sont intégrées avec les autres étudiants et ne bénéficient pas d'aménagements particuliers. Il est impossible d'avoir une activité professionnelle en parallèle des cours.

6.3 Un financement par le CPF est-il possible ?

Normalement oui car le diplôme de l'École dispose d'une accréditation RNCP13953 reconnue par France Compétences. Cependant, selon les interlocuteurs (Pôle Emploi, OPCO...), le diplôme ne ressort pas à chaque fois dans leur base de données. Pour éviter une mauvaise surprise, renseignez-vous auprès de vos interlocuteurs en amont de votre candidature.

7 UNE CANDIDATURE RÉUSSIE

7.1 Comment sont organisées les admissions ?

L'intégration au sein de l'École se fait en trois temps :

- ✓ Dans un premier temps, le jury étudie les dossiers académiques des candidats (notes et commentaires des enseignants) et leur lettre de motivation. Cette dernière doit expliquer pourquoi le candidat souhaite rejoindre l'EPP. Le jury sélectionne alors un certain nombre de candidats admis à passer l'oral. Les autres candidats pourront postuler à nouveau l'année suivante.
- ✓ Dans un second temps, les candidats admissibles doivent passer un entretien individuel en visio ou en réel mené par deux psychologues qui cherchent à comprendre les motivations du candidat pour l'École et pour le métier de psychologue, tout en se demandant si le candidat s'intégrera bien à l'institution.
- ✓ A l'issue du jury final, les candidats admissibles sont classés entre candidats admis directement, admis sur liste d'attente et refusés. Les candidats admis sur liste d'attente sont appelés chronologiquement en fonction de leur position sur la liste d'attente.

7.2 Quels sont les éléments du dossier ?

Attention :

- **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**
- **Seul le paiement des frais de dossier en ligne permet de valider l'inscription.**

Pour une admission en 1^{re} année, les éléments demandés sont les suivants :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Tous les bulletins de notes de Seconde et de Première (un seul document PDF par année) ;
- ✓ Le ou les bulletin(s) de Terminale en votre possession (là aussi en PDF) ;
- ✓ Une lettre de motivation (format PDF) ;
- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 100 €, qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission.

En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Pour les candidats en réorientation ou en reconversion, le dossier se compose :

- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF)
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Une copie du diplôme le plus élevé (format PDF)
- ✓ Un Curriculum Vitae (format PDF) ;
- ✓ Une lettre de motivation (format PDF).

Pour une admission en 2^e / 3^e / 4^e année pour ceux ayant suivi un cursus académique en psychologie, le dossier se compose de :

- ✓ Une copie de votre carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour pour les étudiants étrangers (en cours de validité) (format PDF) ;
- ✓ Une photo portrait récente, en couleur, de bonne qualité (format JPG) ;
- ✓ Un Curriculum Vitae (format PDF) ;
- ✓ Les diplômes précédents obtenus (format PDF)
 - 1/ Pour une entrée en 2^e année, le bulletin du 1^{er} semestre de 1^{re} année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 60 crédits en psychologie) ;
 - 2/ Pour une entrée en 3^e année, les bulletins de 1^{re} année et celui du 1^{er} semestre de 2^e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 120 crédits en psychologie) ;
 - 3/ Pour une entrée en 4^e année, les bulletins de 1^{re} et 2^e années et celui du 1^{er} semestre de 3^e année (l'inscription définitive reste subordonnée à l'obtention de 180 crédits en psychologie) ;
- ✓ Une lettre de motivation (format PDF) ;
- ✓ Le paiement des frais d'inscription de 110 €, qui n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non-admission.

En cas d'admission, l'inscription définitive restera subordonnée à la validation de l'année universitaire en cours.

7.3 Quels sont les critères de présélection privilégiés dans le dossier d'admissibilité ? (notes, parcours, CV, lettre de motivation...)

Le dossier d'admissibilité fait l'objet d'une notation équilibrée entre les notes, les commentaires des enseignants, la qualité rédactionnelle de la lettre de motivation (fond et forme).

Il en va de même pour les reconversions où le jury étudie l'ensemble des éléments.

7.4 Si je n'ai pas tous mes bulletins, est-ce rédhibitoire ?

Oui, il faut pouvoir justifier des documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

7.5 Quel niveau en français faut-il pour suivre les études à l'EPP ?

Un niveau B2 (attestation à fournir) est exigée pour les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle.

7.6 Qu'attendez-vous dans la lettre de motivation ? La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ?

La lettre de motivation peut être manuscrite ou dactylographiée : elle ne fait pas l'objet d'une étude graphologique. En revanche, la présentation est étudiée ainsi que la maîtrise du français.

Sur le fond, elle doit permettre au jury de comprendre rapidement qui est le candidat (son parcours, ses traits de caractère...) et pourquoi il souhaite faire des études de psychologie à l'EPP.

7.7 Quels sont les attendus lors de l'entretien en visio ? Qui sont les intervieweurs ?

Les entretiens sont animés par deux psychologues confirmés qui généralement sont soit des anciens de l'École soit des enseignants de l'École. Nous essayons au maximum de mélanger psychologue clinique et psychologue RH.

Pendant l'entretien, le candidat sera interrogé sur un sujet d'actualité ou de réflexion qu'il pourra préparer pendant 10 minutes. À l'issue de ce temps, il présentera rapidement sa réponse au sujet. Puis ce sera un jeu de questions/réponses permettant au jury de comprendre qui est la personne interviewée, pourquoi elle veut faire des études en psychologies, si elle peut s'intégrer à la dimension collective de l'École et ce qu'elle peut apporter avec elle.

7.8 Peut-on s'inscrire en 1^{re} année et en PrépaPsy ?

Oui. Il faut faire deux candidatures séparées. La sélection des 1^{re} années se fait avant celle des futurs étudiants de la PrépaPsy.

7.9 L'inscription est-elle valable pour les deux campus ? Ai-je plus de chance d'être admis si je coche « indifférent » pour le campus d'étude ?

Lors de l'inscription, vous devez faire un choix entre Paris – Lyon – Indifférent. Les candidatures sont étudiées toutes ensemble et font l'objet d'un classement commun sans tenir compte du campus. Cependant, lors du jury final, nous respectons le choix initial :

- ✓ Si vous avez demandé Lyon, vous serez pris uniquement à Lyon ;
- ✓ Si vous avez demandé Paris, vous serez pris uniquement à Paris ;
- ✓ Si vous avez choisi « indifférent », suivant votre classement final et les places disponibles, vous serez admis sur un campus en particulier. Cela veut dire que l'on vous dira que vous êtes admis pour tel campus et uniquement pour ce campus.

On peut demander à changer de campus entre la 3^e et la 4^e année.

7.10 Est-ce que vous prenez en compte la date de validation du dossier ?

Il n'y a pas de sélection en fonction de la date du dépôt de dossier. En revanche, les dossiers reçus après les dates annoncées sur le site internet ne seront pas étudiés.

7.11 J'ai reçu mon bulletin du deuxième trimestre au lycée mais j'ai déjà clôturé mon compte, comment puis-je vous le faire parvenir ?

Si votre inscription est déjà validée et le paiement effectué, il est inutile de nous le faire parvenir.

Comme cela est précisé avant, c'est l'ensemble des notes depuis la Seconde qui est étudié et donc un seul bulletin n'est pas a priori de nature à modifier l'avis du jury.

8 LES ADMISSIONS EN CHIFFRES**8.1 Combien de candidats se présentent chaque année pour intégrer la 1^{re} année?**

Vous trouverez ci-dessous le nombre de candidats ayant postulé en 2021 ainsi que le nombre de places ouvertes pour la rentrée 2022.

Niveau souhaité	Nombre de candidats en 2021	Places disponibles en 2022
1ère	924	150
2ème	27	18
3ème	39	18
4ème Clinique	279	13
4ème R-H	20	10

Ces données appellent quelques commentaires :

- ✓ Le nombre d'étudiant ayant passé l'oral pour une admission en 1^{re} année sera de 500 cette année.
- ✓ L'École se réserve le droit de ne pas pourvoir les places disponibles si les candidatures ne sont pas au niveau souhaité.
- ✓ Nous conseillons aux candidats souhaitant faire leur 4^e et 5^e année à l'École de postuler lors de leur 2^e année pour intégrer la 3^e année. Outre le fait que cela leur permettra d'accéder à la 4^e année de leur choix s'ils valident leur 3^e année. Cela leur permet aussi de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront leur professionnalisation et leur insertion professionnelle.

8.2 Faut-il avoir une moyenne minimum pour postuler ?

Non, Le dossier d'admissibilité fait l'objet d'une notation équilibrée entre les notes, les commentaires des enseignants, la qualité rédactionnelle de la lettre de motivation (fond et forme). Il en va de même pour les reconversions où le jury étudie l'ensemble des éléments.

8.3 Je n'ai pas été pris en master à la fac. J'ai une chance à l'EPP ?

Il n'y a pas d'admission après les dates prévues sur le site internet. Si vous n'avez pas candidaté dans les temps, il est trop tard pour être admis cette année.

8.4 Vaut-il mieux passer le concours ou les admissions parallèles ? On a plus de chance de réussir lequel des deux ?

Quelle que soit l'année d'intégration, la concurrence est forte. En revanche, si vous êtes à l'université et que vous savez que vous souhaitez faire votre 4^e année à l'EPP, nous vous conseillons de postuler lors de votre 2^e année pour intégrer la 3^e année. Outre le fait que cela vous permettra d'accéder à la 4^e année de votre choix sans sélection (si vous validez votre 3^e année), cela vous permettra de réaliser des stages supplémentaires qui renforceront votre professionnalisation et votre insertion professionnelle.

Psy you soon !